

# APPEL À PROJETS ARTISTIQUES 2021 EPSM DE L'AGGLOMÉRATION LILLOISE



(Agriculture du conte - Atelier thérapeutique Le Trusquin - ©Cléo Sarasin & Rémy Terroir

## COMMENT RÉINVENTER LA CULTURE À L'HEURE COVID ?

La pandémie de Covid-19 a frappé le monde de plein fouet en 2020. Confinés, puis reconfinés, nous n'avons eu d'autre choix que de nous réinventer. Nous avons dû repenser notre façon de travailler, de consommer, d'être ensemble. Certains ont vécu la situation comme l'opportunité d'un retour vers soi. D'autres n'ont pas eu cette chance et se sont retrouvés (ou se retrouvent) confrontés au chômage, aux difficultés financières, à la violence conjugale, à la solitude extrême.

Dans le tourbillon de la pandémie avec la fermeture des lieux culturels, la culture a été parfois déclarée non-essentielle. Cet appel à projets pose la question : la culture est-elle un bien essentiel ? En psychiatrie, la pratique d'ateliers artistiques fait partie de la prise en charge. C'est donc qu'elle est considérée comme un bien essentiel, thérapeutique, et son rôle social est aussi l'un des axes de la politique de sectorisation et de réinsertion des personnes dans la vie citoyenne... Comment, en pleine crise sanitaire et à cause d'elle, pourrait-on renoncer à cette partie essentielle de la santé mentale ?

L'avenir de la création artistique, mise à mal par la crise que nous traversons, est semé d'incertitudes. Que peut-on imaginer pour faire perdurer la culture ? Comment lui faire une place avec un champ des possibles si limité ? Comment faire de l'art-thérapie avec un ordinateur ? Le peut-on ? Le faut-il ? Comment le numérique peut-il nous aider ? Mais comment sortir des écrans ?! Quelles sont vos questions aujourd'hui, et comment une résidence artistique peut-elle vous aider à les poser ? Comment donner du sens et mettre en œuvre de nouvelles pratiques de solidarité ? Cet appel à projets interne a pour vocation de répondre à la question : comment continuer à faire vivre la culture à l'heure COVID ? Comment conjuguer inventivité et respect des gestes barrières ?

Au travers de réflexions, d'expérimentations, d'ateliers, les projets artistiques proposés permettront de continuer à faire vivre la culture au sein de l'EPSMAL.

## DES PROJETS PARMIS D'AUTRES

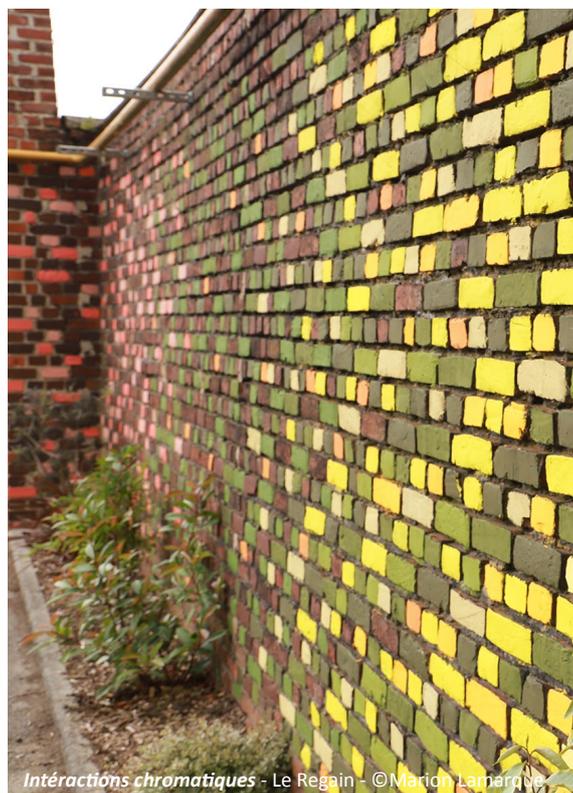
Lieux d'être - CMP & CATTG G23 - ©Aurélie Damont



Ça balance - PATIO Unité Oasis - ©Capucine Diancourt



(Agriculture) culture du conte - Trusquin  
©Cléo Sarrasin & Rémy Terroir



Intéactions chromatiques - Le Regain - ©Marion Lamarque



Les Noms dits - Site de Saint-André - ©Collectif Graphites

Le projet devra être présenté par écrit à la Commission culturelle avec les mentions obligatoires suivantes

## INTITULÉ DU PROJET

---

Titre :

## PERSONNE RÉFÉRENTE

---

Tout professionnel de l'EPSM de l'agglomération lilloise sans exception peut participer !

Nom :

Contact :

---

Artiste(s) ou structure(s) culturelle(s) intervenante(s) :

pressenti(e)

engagé(e)

néant

*Dans les deux premiers cas, indiquer les noms et coordonnées*

Date de mise en œuvre et durée prévues du projet :

Quelle est l'évaluation financière du coût de l'opération ?

• Montant :

• Justificatifs :



Dans le cadre de la thématique 2021, une attention particulière sera portée sur les projets proposant une réflexion sur le thème « se retrouver ».

## NOTE D'INTENTION DU PROJET

---

**Votre projet propose-t-il une réflexion sur le thème « réinventer la culture à l'heure Covid » ?**

non

oui

Si oui comment ? :

**Développer ici les arguments artistiques du projet, en accord avec la politique culturelle de l'établissement.**

**Le projet devra être envoyé avant le vendredi 2 avril auprès de la coordinatrice de la Commission Culturelle :**

**Raphaëlle Huraut**

Responsable Communication et culture

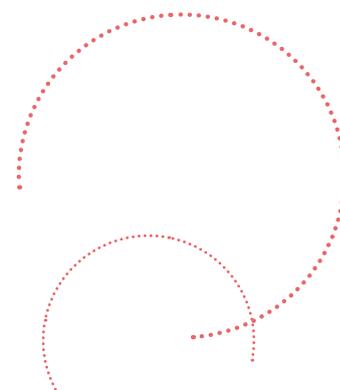
EPSM de l'agglomération lilloise

Direction générale

BP 4 / 59871 Saint-André-lez-Lille

Renseignements : 03 20 63 76 61 / 06 75 03 06 43

*raphaëlle.huraut@ghtpsy-npdc.fr*



## PRÉAMBULE

Cet appel à projets artistiques 2021 entre dans le cadre de la politique culturelle de l'EPSM de l'agglomération lilloise.

### 1.

## APPEL À PROJETS 2021

En 2014, la commission culturelle a mis en place un appel à projets internes à l'établissement, réservé exclusivement aux services de l'EPSM de l'agglomération lilloise. Cet appel à projets a pour objectif de favoriser **la mise en place de partenariats avec les artistes, les structures culturelles et partenaires institutionnels**. Les projets sont qualifiés par leur lien avec l'artistique : « *parce qu'elle s'adresse à chacun et agit comme un révélateur tant elle ne cesse de questionner et de renouveler les regards portés sur l'ensemble des pratiques individuelles et collectives, la culture est propice au décroisement et aux échanges* » (extrait convention DRAC-ARS). Il s'agit donc d'« *expérimenter tout axe d'intervention artistique* » dans cet objectif.

La commission culturelle accompagnera financièrement les projets retenus. Elle les accompagnera également comme « caisse de résonance » (communication institutionnelle spécifique), de soutien administratif et logistique.

#### Documents annexes disponibles sur Ennov

- Politique culturelle 2016 - 2020 de l'EPSM de l'agglomération lilloise
- Composition et règlement intérieur de la Commission culturelle
- Appel à projets 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020

### 2.

## DÉPOSER UN PROJET

Les projets peuvent être élaborés et soutenus par tout professionnel de l'EPSM de l'agglomération lilloise sans exception, personnels soignants ou administratifs, et rattaché à toute structure dépendante de l'EPSM de l'agglomération lilloise sans exception. Peuvent participer de manière transversale d'autres établissements de santé ou un ensemble d'établissements.

**Les professionnels qui soutiennent un projet devront le présenter au préalable au chef de pôle et au cadre supérieur du service et avoir obtenu son accord pour la démarche.**

**Les projets devront commencer dans l'année en cours de l'appel à projets (2021) et être innovants.**

### 3.

## ACTIONS RÉALISABLES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les actions mises en œuvre peuvent relever des divers champs artistiques et culturels : le design, le spectacle vivant, l'architecture, le patrimoine, les arts plastiques, les musées, le domaine de l'écrit (livre, écriture, lecture), le cinéma, la musique, les pratiques numériques, etc. Elles peuvent se décliner sous différentes formes : ateliers de pratique artistique ; parcours de sensibilisation à l'art et à la culture ; espaces de rencontre avec des œuvres et des artistes ; présences artistiques ; projets participatifs etc.

Seront privilégiés les projets :

- Reposant sur l'intervention d'artistes professionnels œuvrant dans le domaine de la création contemporaine, ou sur un partenariat avec une structure culturelle. La qualité et la pertinence du projet, comme celles du partenariat, font l'objet d'une attention particulière en commission, de ce fait, les prestations de service, les projets « clés en main » ou commandes sont exclus.
- Exigeants et innovants, faisant preuve d'une « prise de risque » et d'une cohérence par rapport aux caractéristiques de l'établissement ;
- Visant à favoriser le décloisonnement interne et externe de l'hôpital – notamment ceux associant plusieurs services ou établissements, assimilant la mixité des usagers (patients, personnels, visiteurs), et/ ou s'inscrivant dans une démarche territoriale ;
- S'inscrivant dans un parcours permettant aux usagers de découvrir plusieurs champs et formes artistiques, comme divers équipements culturels ressources.

## 4.

### CALENDRIER

Les projets devront être transmis avant **le vendredi 2 avril 2021**.

Les services désireux de s'engager dans ce dispositif bénéficieront d'un appui général des membres de la commission culturelle.

- Du vendredi **12 mars** au vendredi **2 avril** 2021 → **Transmission des projets**
- Du vendredi **2 avril** au vendredi **14 mai** 2021 → **Finalisation des projets**  
Accompagnement par la Commission culturelle
- **Vendredi 14 mai 2021** → **Clôture des dépôts de projets**
- Du vendredi **14 mai** au vendredi **18 juin** 2021 → **Commission d'examen des dossiers**  
et entretiens en commission culturelle
- Fin **juin** 2021 → **Notifications** d'attribution ou non de soutiens

## 5.

### L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Les projets ayant reçu un avis favorable par la commission seront partiellement ou totalement financés par la DRAC-ARS. Cela dans la limite de la somme globale pour l'établissement de 18.000 euros minimum en 2021. D'autres financements pourront être recherchés en lien avec la Commission culturelle auprès de partenaires en fonction des projets.

## 6.

### BILAN

Un bilan de chaque projet soutenu par l'EPSM de l'agglomération lilloise devra être réalisé sous la forme d'une présentation à la Commission culturelle en fin de projet.